

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

ADOPTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL RÉGIONAL
N° CR 2024-036 DU 11 SEPTEMBRE 2024 ET APPROUVÉ
PAR LE DÉCRET N° 2025-517 DU 10 JUIN 2025

DÉVELOPPER L'INDÉPENDANCE PRODUCTIVE RÉGIONALE



CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

- Potentiel constitué d'une ou plusieurs communes
- Sanctuariser le site d'intérêt régional
- Requalifier/moderniser le site économique existant
- Requalifier le site commercial
- Ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial
- Maintenir la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux
- Préserver la fonctionnalité de la plateforme aéroportuaire
- Secteur d'urbanisation préférentielle | justice entière - densité juste
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional | justice entière - densité juste
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Maintenir le site multimodal | Plateformes portuaires, charnières de transport combiné et trigrammes ; Autres sites ferroviaires ou fluviaux exploités respectivement en zone urbaine dense
- Créer le site multimodal ou renforcer le potentiel multimodal du site | Plateformes portuaires, charnières de transport combiné et trigrammes ; Autres sites ferroviaires ou fluviaux exploités respectivement en zone urbaine dense

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCILIEN : SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ

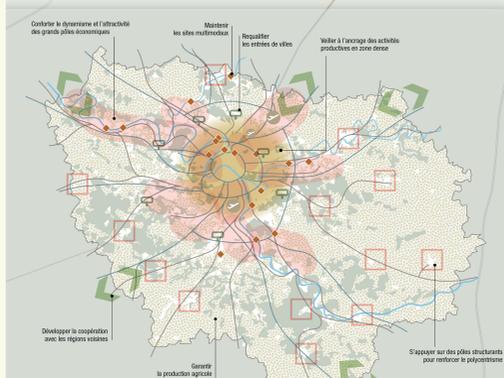
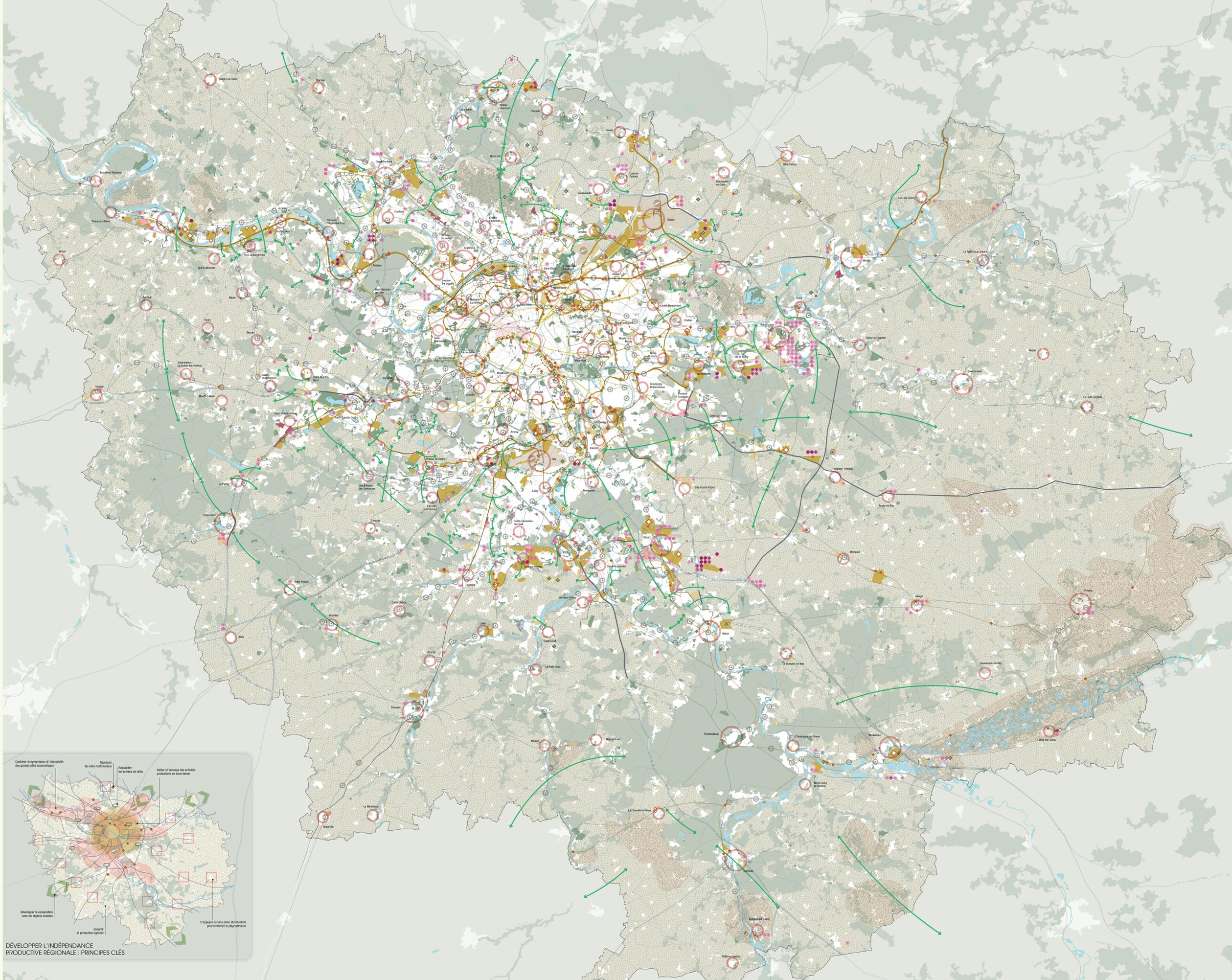
- Préserver l'espace agricole
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux
- Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire
- Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT

- Transport collectif
 - Projet de gare
 - Tracé Principe de liaison Franchissement
- Réseau ferré
 - Métro
 - Transport en site propre, cibles, navette fluviale
- Transport routier
 - Opération sur le réseau national
 - Opération sur un axe d'emergence régionale
- Projet Vélis Île-de-France
- Aménagement fluvial

FOND DE PLAN

- Occupation du sol
 - Espace urbain
 - Espace vert et espace de loisirs
 - Espaces subspartiaux
 - Surface en eau
- Réseau routier
 - Réseau national
 - Voie ferrée
 - Axe d'emergence régionale
- Transport collectif
 - Gare ferroviaire existante
 - Voie ferrée
 - Transport en site propre (tram-train, trolley, bus à haut niveau de service)
 - Métro



DÉVELOPPER L'INDÉPENDANCE
PRODUCTIVE RÉGIONALE : PRINCIPES CLÉS

© Institut Paris Région 2024
Sources : Institut Paris Région 2024